



# Vaux Nouvelles

B U L L E T I N D' I N F O R M A T I O N S M U N I C I P A L E S

## MÉMOIRE COLLECTIVE



La « grande guerre » occupe toujours une place bien particulière dans notre mémoire collective, et le 11 novembre s'est imposé comme le symbole d'une France qui surmonte l'épreuve.

C'est André Maginot qui, le 11 novembre 1923, institua une tradition qui perdure encore aujourd'hui, en ravivant pour la première fois la flamme sous l'arc de triomphe.

Aux hommes et aux femmes morts pour la France, à tous leurs compagnons d'armes, à celles et ceux qui continuent de porter leur mémoire, la France exprime sa reconnaissance et sa solidarité.

## TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie 2013 ont commencé avec la réfection des abords de l'école maternelle.

Le nouveau revêtement de la voirie d'accès permettra à nos bambins et à leurs parents de rejoindre à pied l'école sur un vrai "billard".

Ces travaux se poursuivront selon le programme approuvé par le Conseil Municipal. La rue Romefort sera l'un des gros chantiers.

En effet, sur cette voie très courte - moins de 100 mètres - et très fréquentée car donnant accès au Parc de la Martinière et à l'école élémentaire, le brouillage n'est pas permis.

Il nous faut reprendre les fondations de la chaussée, abîmées par les années.

Ce projet nécessitera la modifi-

cation temporaire de l'accès au Chemin des Clos.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ENFOISSEMENT DES RÉSEAUX

Il y a quelques mois, ErDF était contraint d'enfouir le réseau électrique sur un linéaire d'environ 200 mètres avenue de

Cherbourg, dans le cadre d'un renforcement de réseau situé dans un périmètre des bâtiments de France. Nous terminons l'enfouissement des réseaux téléphone et éclairage public sur ce secteur.

De nouveaux candélabres sont également implantés, en harmonie avec ceux de la rue du Général de Gaulle.

Ce chantier a illustré une fois de plus la très grande difficulté à réunir les différents intervenants (ErDF, France Telecom) sur un projet pourtant cohérent et incontournable.

Concernant l'éclairage public, le marché a été lancé pour la rénovation des têtes de candélabres du Port Maron (avec un essai mené avec un éclairage à leds), et pour le renforcement du Boulevard Angibout.

Nous profiterons des travaux d'assainissement et de voirie pour refaire l'éclairage public des chemins du Haut Val, des Hulins, des Petits Hulins, et bien sûr de la rue Romefort. L'éclairage sera également renforcé au niveau de l'abribus scolaire du cimetière.

*Jean-Pierre Couteau*

*Adjoint au Maire délégué aux travaux*



La prochaine campagne d'hiver des Restos du Coeur reprendra le mardi 26 novembre 2013. Afin de pouvoir en bénéficier, vous êtes invités à vous présenter pour une pré-inscription le vendredi 22 novembre de 10 h à 11 h 30 au Cosec, avenue de la Gare.

Après cette date, nous serons disponibles pour vous accueillir les jours d'ouverture le mardi et le vendredi de 9 h à 11 h.

Pour vous inscrire, merci d'apporter les justificatifs de votre situation.

L'équipe de bénévoles souhaite s'agrandir.

Si vous avez un peu de temps, êtes disponible pour l'écoute et prêt à l'entraide, venez nous rejoindre.

Pour tous renseignements,

vous pouvez contacter :

Nicole au 06 85 18 83 02

Aurore au 06 14 88 48 85

## ELECTIONS 2014

*Si vous venez d'emménager à Vaux ou changer d'adresse,  
pensez à vous inscrire sur la liste électorale  
ou signaler votre nouvelle adresse.*

*Venez vous inscrire en mairie avec une carte d'identité ou un passeport, un justificatif de domicile ou un bulletin de salaire.*

**UNE PERMANENCE SERA OUVERTE  
LE MARDI 31 DÉCEMBRE 2013 JUSQU'À 17 H 45 .**

*Pour le changement d'adresse : venir le signaler en mairie ou envoier un mail à : [personnel@vauxsurseine.fr](mailto:personnel@vauxsurseine.fr)*

***Élections Municipales : dimanche 23 et dimanche 30 mars***

***Élections Européennes : dimanche 25 mai***

## ASSAINISSEMENT

La révision du schéma directeur est en cours de finalisation. Celui-ci sera soumis à enquête publique et devrait être approuvé lors d'un conseil municipal de début d'année 2014.

En attendant cette approbation, nous avons poursuivi le déploiement de l'assainissement collectif sur la commune.

Nous avions programmé la réfection de la voirie et de l'éclairage public sur les chemins des Hauts Vals, Hulins, Petits Hulins, sente des Valences, une concertation avec les riverains a été menée en parallèle à une étude de faisabilité d'un assainissement collectif sur cette partie de Vaux sur Seine. Le projet a été présenté lors d'une réunion avec les habitants des secteurs concernés.

Une majorité des riverains s'étant déclarée favorable à ce projet, nous avons lancé les études et l'appel à concurrence.

Ces travaux seront planifiés pour le début d'année 2014 et seront suivis par le chantier voirie et éclairage public.

Les habitants de l'île de Vaux souhaitant se doter d'un assainissement collectif, le Conseil Syndical de l'île de Vaux a fait réaliser, à ses frais, une étude de faisabilité par un bureau d'étude privé.

Cette étude a mis à jour la complexité du réseau à réaliser et le Conseil Syndical a sollicité l'appui de la municipalité pour que celle-ci prenne la maîtrise d'ouvrage afin que l'île soit dotée d'un assainissement collectif.

Ce projet qui s'inscrit dans l'amélioration de la qualité de l'eau devra tenir compte des éventuelles crues de la Seine, des contraintes inhérentes au passage de camions lourds et de la profondeur des tranchées à réaliser.

Ces travaux nécessiteront la mise en œuvre d'un réseau complètement étanche, y compris la raccordement aux habitations (zone inondable). La Commune assurera la maîtrise d'ouvrage et assumera financièrement la partie raccordement au réseau communal.

La validation de la révision du schéma directeur devrait nous permettre de déployer l'assainissement collectif entre autre sur les secteurs suivants : chemin des Champeaux avec le passage du pont SNCF, avenue de Cherbourg (partie restante) jusqu'à Meulan, chemin des Valences, rue Auguste Dolnet.

Tous ces projets avancent en fonction des opportunités, mais également en fonction des financements: Agence de l'Eau et Conseil Général, venant en plus du financement propre de la Commune.

**Jean-Pierre Couteleau**

Adjoint au Maire délégué aux travaux

## LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : réponse à vos interrogations !



### Le but de cette réforme est de mieux répartir le temps d'apprentissage sur la semaine, afin de favoriser la concentration des élèves.

Depuis la rentrée 2013, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré (maternelle, élémentaire) sont les suivants :

➡ l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin

➡ tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures de classe par semaine réparties sur 36 semaines

➡ la journée de classe est en tout état de cause de maximum 5 h 30 et la ½ journée de 3 h 30

➡ la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

### AJOUTER 3 HEURES DE CLASSE LE MERCREDI MATIN

nécessite d'alléger la semaine avec la création de 3 heures de temps d'activités périscolaires (TAP), organisées, gérées et financées par les communes.

Certains de ces principes peuvent faire l'objet de dérogations, sous certaines conditions, à savoir la présentation d'un projet éducatif territorial (PEDT) ayant des particularités justifiant des aménagements dérogatoires et l'existence de garanties pédagogiques suffisantes.

Ces dérogations peuvent consister

dans le choix du samedi matin au lieu du mercredi ou dans l'allongement de la journée ou demi-journée au-delà des maxima prévus.

Il n'est pas possible de déroger au principe de neuf demi-journées.

**LES 3 HEURES DE TAP** sont réparties dans la semaine, sans contrainte particulière, ce peut être 3 heures en une seule fois, 3 fois

1 heure ou 4 fois ¾ heure, toutes les variables sont possibles en respectant 3 heures hebdomadaires.

Des activités peuvent être proposées aux enfants pendant ces 3 heures, organisées par les communes, sans cadre précis dans le décret. Seul le taux d'encadrement est précisé : 1 animateur (trice) pour 18 enfants en primaire et 1 animateur (trice) pour 14 enfants en maternelle, aucune formation particulière n'étant exigée pour ces encadrants.

### PAR AILLEURS, DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire. Ces activités sont organisées par les enseignants et se déroulent en groupe restreint d'élèves.

Il peut s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement au travail personnel des élèves ou d'une activité prévue dans le projet d'école.

Ce temps est de 36 heures réparties sur l'année scolaire.

### LA CONCERTATION

Les parents et les enfants sont

les premiers concernés, c'est pourquoi la ville a choisi de les associer à ce travail commun aux côtés des enseignants, associations et services municipaux.

Ce sont plus de 287 questionnaires qui ont été récoltés, preuve de l'intérêt des familles.

C'est sur la base de leurs résultats que sera fait le choix du mercredi ou du samedi matin.

Des réunions de concertation et d'échanges vont se dérouler pour construire ce projet :

➡ Groupe de pilotage présidé par le Maire, avec des représentants du corps enseignant, des parents d'élèves élus, des membres des associations vauvoises, du personnel communal, de l'adjointe au scolaire et de la directrice générale des services, pour définir la répartition horaire de ces TAP,

➡ Crédit de sous-groupes de travail autour des activités possibles à mettre en place pendant ces trois heures.

La plus grande difficulté résidera dans le recrutement des animateurs appelés à encadrer les ateliers.

Ce paramètre sera la variable d'ajustement du système à mettre en place.

Dans l'hypothèse où le recrutement des animateurs s'avère difficile voire impossible, aucune activité ne sera proposée aux enfants et de nouveaux emplois du temps seront étudiés en concertation avec les équipes éducatives, les parents d'élèves et les associations.

**La mise en place des TAP à Vaux-sur-Seine est prévue en septembre 2014.**

**Corinne-Marie Robin**  
Adjointe au maire  
aux Affaires scolaires

## Flash Impôts 2013

*Vous venez de recevoir vos impôts locaux « Taxes foncières »*

*L'augmentation 1.80% constatée sur vos feuilles d'impôts est du à l'augmentation des bases de cotisation décidé par l'Etat. Comme nous en avons pris l'engagement la municipalité n'a pas augmenté ses taux d'imposition en 2013 puisqu'ils sont restés respectivement à 15.53 % pour les propriétés bâties et 114.19 % pour les propriétés non bâties comme l'année précédente.*

*Cela fait maintenant 5 ans 2008, 2009, 2010 et 2012, 2013 que la municipalité n'a pas augmenté les taux de nos impôts locaux, alors qu'en 2011 nous les avons augmentés que de 1%.*

*En comparaison avec l'inflation cela donne les chiffres suivants :*

*2008 : 2.80% - 2009 : 0.10% - 2010 : 1.50% - 2011 : 2.12% - 2012 : 1.96% et en prévision 1.96% pour 2013.*

*C'est grâce à une gestion optimisée de nos finances que nous parvenons à maintenir l'équilibre fragile entre dépenses et recettes, sans emprunter, tout en maintenant notre capacité d'investissement.*

**Julien Crespo, Maire**

# CCAS & Solidarité



## BANQUET 2013

Ils étaient fidèles au rendez-vous du Banquet d'automne, nos 140 jeunes ou moins jeunes séniors vauxoises. Accueillis par Julien Crespo et Brigitte Chiumenti au nom du Centre Communal d'Action Sociale à l'Espace Marcelle Cuche.

Comme à l'habitude, la convivialité et la gastronomie étaient de la partie. Ce fut pour chacun l'occasion de se retrouver entre copains ou tout simplement de rencontrer d'autres Vauxoises et pour certains de rompre avec la solitude du quotidien.

Ceci autour d'une table traditionnellement sympathique pour un fameux repas préparé par notre chef Frédéric et sa brigade, servi par Valérie et sa charmante équipe au son de mélodies latino.



Puis ce fut le temps d'occuper la piste de danse sur des rythmes variés proposés par l'animation des « lutins de la rue orange ». Je pense pouvoir me faire l'écho de tous les convives pour remercier chaleureusement tout le personnel technique pour l'installation et la restauration pour le déroulement de cette journée, eux qui contribuent chaque année à la réussite de ces retrouvailles d'octobre.

**Brigitte Chiumenti**  
Adjointe au maire aux Affaires sociales



Nous avons appris avec émotion la disparition de Aline Guerchais, âgée de 75 ans, le 19 octobre dernier à l'hôpital de Meulan des suites d'une longue maladie.

Adjointe au Maire sous le mandat de Christiane Lagier (1989 - 1995), elle a également présidé l'Asa de l'île de Vaux de 1986 à 1993. Ses parents s'étaient installés sur l'île avant la guerre. Sa santé et son handicap l'avaient contraint à se séparer de la maison familiale.

La municipalité présente toutes ses condoléances à sa famille et à ses proches.



## BRÈVES

### Atelier « équilibre »

Contrairement à ce que nous avions annoncé dans le magazine de rentrée, le Ccas en partenariat avec la coordination gérontologique de l'ALDS et la fédération EPMM sport pour tous a pu mettre en place l'atelier équilibre.



La session de 12 séances a débuté vendredi 18 octobre, pour un groupe composé de sept Vauxoises et cinq Meulanais, et se poursuivra tous les vendredis de 10 h à 11 h 30 jusqu'à la fin de l'année.

### Espace

#### « convivialité mamans »

Les assistantes sociales du Territoire d'action sociale de Seine-Mauldre, secteur de Meulan ont obtenu la validation par le conseil général des Yvelines de leur projet qui voit le jour à Vaux dès début novembre.

Cet espace de rencontre, échange et convivialité est ouvert tous les lundis de 9 h à 11 h dans la salle Ginkgo de l'Espace Marcelle-Cuche.

### Rappel

Le Ccas relance l'invitation à nos aînés joueurs de scrabble, de belotes ou autres jeux de cartes pour les rencontres des mardis et jeudis de 14 h 30 à 17 h, avec la partie conviviale de partage d'un goûter les 2<sup>ème</sup> et derniers jeudis de chaque mois.



### Alphabétisation

Beaucoup de demandes de personnes étrangères :

- soit nouvelles venues sur Vaux et qui ont besoin de connaître le français pour obtenir un titre de séjour
- soit Vauxoises depuis longtemps mais qui n'ont jamais eu l'occasion d'apprendre à mieux s'exprimer et à écrire notre langue.

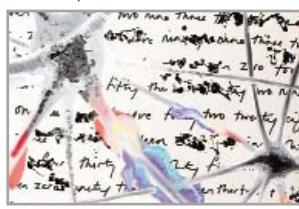
Les 4 animatrices bénévoles, ne ménagent ni leur temps, ni leurs compétences au service de ces adultes démunis des bases élémentaires de lecture et d'écriture du français.

Face à la demande croissante, nous serions ravis d'accueillir, en renfort de l'équipe, de nouveaux volontaires qui disposeraient de quelques heures par semaine.

Pour tout renseignement, contactez Sylvie Leclercq au 06 25 77 02 23.

### Atelier Neurones

Nouvelle session des Ateliers Mémoire : les séances du lundi matin proposent, dans une ambiance sympathique et de façon ludique, des exercices variés afin de réapprendre à utiliser nos ressources disponibles et que nous avons tendance à ne plus solliciter comme mémoire, vivacité, attention, concentration...



Il est encore possible de vous inscrire.

Pour cela contactez Sylvie Leclercq au : 06 25 77 02 23

## Don du sang

### samedi 28 décembre

de 10 h à 15 h Espace Marcelle-Cuche

UNION NATIONALE

## JOURNÉES DU PATRIMOINE À VAUX

### Au « Pavillon d'Artois »

Cette année encore, se joignant aux ouvertures de l'église Saint-Pierre-ès-Liens et du parc du château, le « Pavillon d'Artois » a offert à la visite son magnifique parc ainsi que son salon de musique dit le « petit théâtre ». Deux invités se sont partagé le piano durant l'après-midi : Anne-Sophie Fontaine, professeur de piano à l'école de musique Frédéric Chopin de Vaux et un amateur passionné, Arnaud Soulignac.



©LOB

La première interprétait avec beaucoup de talent des morceaux choisis de Haendel, Mozart, Beethoven, Chopin, Debussy et Rachmaninov, le second de Bach et de Chopin entre autres et tint le piano jusqu'à la fin avec des improvisations sur des thèmes classiques.

Thomas Busson qui avait déjà joué l'année dernière se glissa entre les deux pour interpréter avec brio une "Polonaise" de Chopin. Nous tenons à les remercier pour cette belle et agréable prestation, ainsi que M. de Békessy qui nous a permis ce temps musical.

Le salon ne désemplit pas durant tout ce temps, les auditeurs ravis de pouvoir profiter de ce beau lieu se posaient là le temps de quelques morceaux de musique et repartaient à la découverte du parc.

**Luc-Olivier Baschet**  
Délégué au Patrimoine



A l'église Saint-Pierre-ès-Liens

Les membres d'Avril (Association vauxoise de Recherches et d'Initiatives Locales) étaient heureux ces 14 et 15 septembre d'offrir, en supplément des curiosités traditionnelles, deux événements particuliers au visiteur.

En effet, la cloche initialement juchée sur le pigeonnier/réservoir d'eau du Centre Saint-Nicaise, était avantageusement disposée à proximité du porche. Robert Gardet, artisan ferronnier d'art, en avait patiemment façonné le berceau réalisant une fidèle réplique de celui d'origine. Assurant l'accueil auprès de son ouvrage, il répondait aux immanquables questions des visiteurs faisant volontiers résonner le sol dièse de ce beau témoin des œuvres d'art du XIXe siècle.



©LOB

Samedi 14 après-midi, l'église retentissait aux sons des violons, violoncelle et clarinette, tandis qu'une assemblée fournie prenait place pour le concert de 16 h 30 partageant sans réserve l'enthousiasme de cet ensemble de professionnels – le quintette Parioli – sur des compositions de Mozart et Chostakovitch.

Grâce au soutien du curé et des membres de la commune, ce concert fut un temps de riche convivialité. Merci !

**Martine Mourier**  
Présidente d'Avril



## ESPACES CINÉRAIRES

Cette année, la municipalité a mis en place, au cimetière de la ville, un columbarium pouvant accueillir 12 emplacements. Si depuis 2008 la loi interdit de conserver les cendres d'un défunt, elles peuvent maintenant reposer dans un monument cinéraire ou être dispersées dans un jardin du souvenir, comme

celui proposé au cimetière. Contrairement aux sépultures, les columbariums sont construits hors-sol et tout comme pour une pierre tombale, le columbarium nécessite l'achat d'une concession funéraire. Pour plus d'informations, adressez-vous à la mairie, service de l'état civil.

## CONTRE CHAMPS

### SAMEDI 21 DÉCEMBRE BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

À 10 h : Sélection de courts métrages autour du thème de la couleur et de la ville pour le jeune public.

À 17 h : Sélection de courts métrages, à partir de 7 ans.

### EN 2014, LE CINÉMA S'INVITE CHEZ VOUS !

Pour plus d'informations : 06 87 41 50 09

Courriel : [contrechamps.asso@gmail.com](mailto:contrechamps.asso@gmail.com)

[www.lassociationcontrechamps.fr](http://www.lassociationcontrechamps.fr)

[www.facebook.fr/associationcontrechamps](http://www.facebook.fr/associationcontrechamps)

## TRIBUNE D'EXPRESSION

### FUTURE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Lorsque ce bulletin sera dans les mains des vauxois, le Conseil municipal aura été réuni, le 6 novembre, afin de pourvoir les 3 sièges réservés à Vaux-sur-Seine au Conseil communautaire de la future communauté d'agglomération.

Nous n'avons pas pu réaliser pleinement nos objectifs, ayant été écartés des postes de titulaires dans toutes les instances représentatives. Cependant, même si des divergences nous opposent, sur certains sujets, aux élus de la majorité, il faut savoir accepter d'unir ses forces pour défendre les intérêts des Vauxois.

Nous aurons présenté la candidature de Gérard WELKER dont les capacités à appréhender les enjeux et à défendre notre commune ne sont pas contestables.

Souhaitons que les élus de la majorité aient accepté enfin, après tant d'années et dans l'intérêt de tous, qu'un siège nous soit attribué.

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal apportera la réponse.

L'équipe « A VAUX...MARQUE ! »



## SIX HEURES DE VAUX

C'est par un vent très très faible que s'est courue la régate « les 6 h de Vaux 2013 » avec 30 bateaux dont 19 Vauxois.

Le départ a été donné avec un peu de retard, faute de vent. Beaucoup de bateaux ont reculé avec le courant en attendant un souffle d'air pour passer la ligne de départ.

Les bateaux ont tourné autour de deux bouées situées entre l'île de Vaux et Port Marron.

La remise des prix a eu lieu à 18 h autour d'un beau buffet et juste avant la gosse averse qui a menacé toute la journée.

Les vainqueurs sont Robert Humbert et ses équipiers du club de Mantes. Viennent ensuite Philippe Benaben, JP Hamon et Fabrice Beigneux du cvvx, puis Philippe Vignolat et ses équipiers de Mantes.

Le premier équipage féminin est Chantal Billiard et Florence Boulard du cvvx.



### LES ATELIERS DE VAUX

#### ATELIER DE GRAVURE

Cours le lundi soir : gravure sur bois, sur métal et sur plexi.

Impression avec la presse en noir et en couleurs. Le matériel de base est fourni. L'enseignement est donné en petit groupe (4 à 5 maximum) à la Martinière. Il n'est pas nécessaire de savoir dessiner ou peindre.

#### L'ATELIER "DEHORS":

Peinture et dessin sur le motif Les samedis matin dans le voisinage de Vaux, cet atelier vous entraîne à peindre dehors de façon autonome.

Une synergie créative (et réactive) aide et stimule fort les participants.

Ces ateliers sont organisés par Caroline Vianney

Pour tous renseignements :

Tél : 06 29 62 86 63

Site : [entreseineetjardins.free.fr/](http://entreseineetjardins.free.fr/)

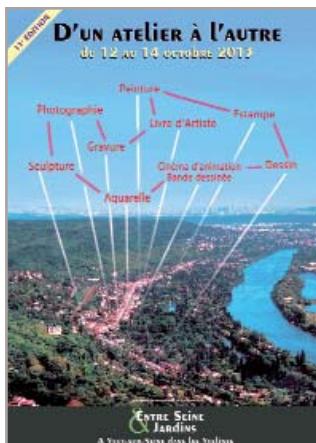
## ONZIÈMES PORTES OUVERTES D'ATELIERS D'ARTISTES

Comme chaque année, les ateliers portes ouvertes d'Entre Seine et Jardins ont remporté un vif succès.

Les dix artistes ont pu montrer leur œuvres et expliquer leurs techniques aux nombreux visiteurs. Ceux qui n'auraient pu faire tout le parcours, peuvent voir sur le lien ci-dessous un aperçu des lieux, des artistes, des installations.

Reportage en images sur : <http://entreseineetjardins.free.fr/leblog/> (Ouvrez la rubrique "Portes ouvertes").

A l'année prochaine !



## RONDE VAUXOISE 2013



Pour notre 11<sup>ème</sup> ronde Vauxoise, le rendez-vous était fixé le 29 septembre dernier à 8 h 30 parc de la Martinière.

45 équipages de véhicules des années 1950 aux années 1980, prenaient le départ d'un circuit peaufiné par notre ami Hervé. La halte matinale se situait cette année à Théméricourt à la maison du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour une visite, organisée par notre ami Jean, du musée du Vexin. Après une heure passée soit en visite soit à flâner dans le parc arboré, nous prenions la route de Vétheuil pour un retour sur Vaux vers 13 h pour le traditionnel déjeuner sur l'herbe, suivi d'une présentation des véhicules par chaque propriétaire. Tous ces amoureux de belles carrosseries et mécaniques nous enthousiasmaient de chaque détail lié soit à la restauration soit à l'histoire particulière de leur véhicule.

Nous nous sommes séparés vers 16 h ne doutant pas de nous retrouver l'an prochain pour la 12<sup>ème</sup> ronde Vauxoise.

J-C.B. Organisateur



## QUARTIER EN FÊTE

C'est avec un temps « super », c'est-à-dire sans pluie, que la rue de la petite haie a fêté ses nouveaux arrivants et, l'adorable bébé né trois jours avant !... Sans oublier l'anniversaire de Baudouin, qui fêtait ses 10 ans !

De nombreux participants étaient présents ce vendredi 13 septembre, chaude ambiance grâce à la chaleur du barbecue sans « Guyto » (en Sardaigne), Comme d'habitude nous avons dépassé les 22 heures autorisées ...

Le lendemain soir, le parking du boulevard Loiseleur étant noyé sous la pluie, Guyto, enfin rentré de son voyage, recevait dans son jardin les irréductibles de son quartier.

Merci à l'équipe communale de nous procurer ces moments de rapprochement entre voisins ! Espérons, à l'année prochaine !

Jean-Pierre  
de la rue de la Petite Haie



LeaBelle, c'est une piscine et bien plus encore... Composé d'un espace aquatique, ainsi que d'une salle de remise en forme (cours de fitness et salle cardio), d'un espace détente (sauna, hammam, spa), le centre aquatique vous propose de nombreuses activités, et se développe pour vous proposer au quotidien, des prestations de qualité.

Depuis septembre 2013, vous pouvez profiter d'une augmentation des horaires d'ouverture le soir). Les cours de natation constituent une part importante des activités aquatiques : dès 6 mois, les maîtres-nageurs proposent des cours pour tout niveau, des cours d'initiation et de perfectionnement adulte se déroulent toute l'année.

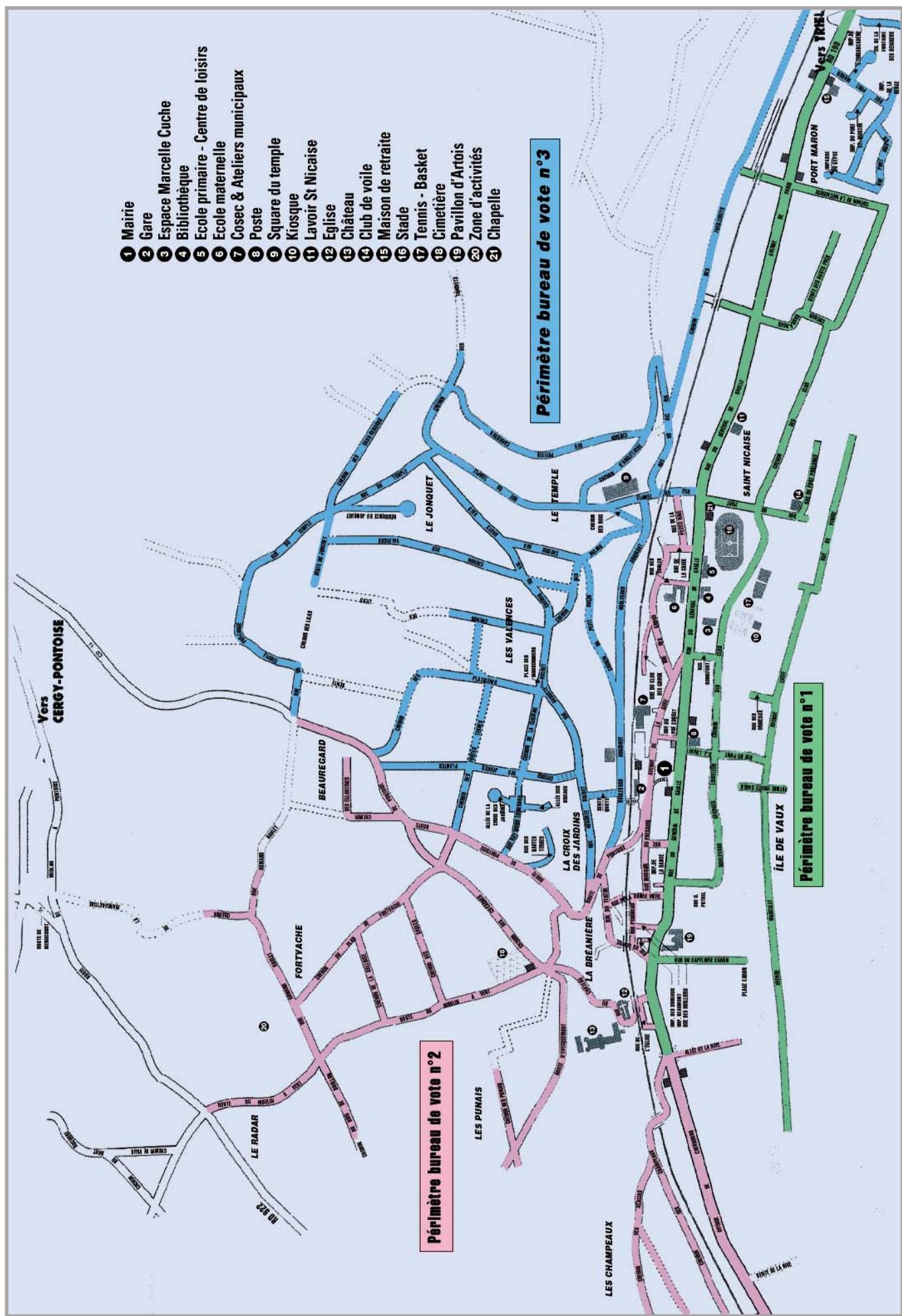
Depuis le mois de juin, l'offre d'activité est désormais



complétée par des cours de cardio circuit training. Dans la lignée de l'aquacycling, cette nouvelle activité vous permettra de développer vos capacités cardio-vasculaires et musculaires, par le biais de différentes machines de fitness immergées.

Désormais, vous pouvez participer à des cours de fitness tous les soirs de la semaine. Venez participer à un cours, et terminez votre séance par un peu de détente dans l'espace balnéo avec le sauna, le hammam et le spa.

Pour retrouver toutes les informations de L'Eaubelle : [www.vert-marine.com](http://www.vert-marine.com), par téléphone au 01 30 99 04 18, ou demandez plus d'informations à l'accueil de votre centre aquatique.



## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN 2014

L'année 2014 verra le renouvellement du Conseil municipal.

Le scrutin aura lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014 à l'Espace Marcelle-Cuche.

**Pour pouvoir voter**, plusieurs conditions sont requises :

- être de nationalité française ou être citoyen de l'Union Européenne,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin,
- jouir de ses droits civils et politiques (y compris dans leur pays pour les ressortissants de l'Union Européenne),
- être inscrit sur les listes électorales générales ou pour les ressortissants de l'Union Européenne sur les listes électorales complémentaires municipales.



**Pour pouvoir voter en 2014**, il faut s'inscrire, à la mairie, avant 17 h 45 le mardi 31 décembre 2013.

Afin de faciliter les opérations de vote j'ai demandé **la création d'un 3<sup>ème</sup> bureau de vote**. Les trois bureaux de vote seront installés au rez de chaussée de l'espace Marcelle-Cuche. La liste électorale qui sera refondue après le 31 décembre 2013 tiendra compte de cette modification et les nouvelles cartes électorales qui vous seront envoyées début 2014 porteront l'indication de votre nouveau bureau de vote.

**L'attention des électeurs est attirée** sur les nouvelles dispositions de l'article R.60 du code électoral qui prévoient que les électeurs doivent obligatoirement dans toutes les communes présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité sous peine de se voir refuser le droit de voter.



## NOUVELLE MODALITÉ DE VOTE.

*La loi sur la réforme des élections locales, promulguée le 17 mai 2013, couple l'élection des conseillers municipaux avec celle des délégués des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre que sont les communautés de communes et les communautés d'agglomération.*

*Dans notre commune (1000 hab. et plus) nous voterons pour 2 élections, mais avec le même bulletin sur lequel seront « fléchés » les 3 délégués communautaires parmi la liste des conseillers municipaux.*

### **QU'EST-CE QU'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ?**

Un délégué communautaire représente notre commune au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Les EPCI à fiscalité propre regroupent les communautés de communes, les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines et les métropoles.

Dans les Yvelines, les EPCI existants sont soit des communautés de communes, soit des communautés d'agglomérations.

### **LA PARITÉ**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la parité concerne les listes de candidat pour l'élection municipale : la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

### **NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES À ÉLIRE PAR LISTE.**

Pour notre commune, le nombre de conseillers municipaux est de : 27

De cette même liste, 3 délégués communautaires seront « fléchés ».

## Conseil municipal

### extraits de la séance du 2 septembre 2013

Etaient présents : M. Julien Crespo, Mme Corinne-Marie Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, Mme Naza Benchehida, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani.

Absents : Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, M. Didier Duchaussay, M. Thierry Lachaud, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoir : Mme Brigitte Chiumenti a donné procuration à Mme Corinne-Marie Robin.

M. Jean-Claude Bréard a donné procuration à M. Gérard Moneyron.

Soit : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 24

M. Crespo informe l'Assemblée que le point relatif à la désignation des délégués à la Communauté de Communes Vexin-Seine est retiré de l'ordre du jour.

Des explications seront fournies en fin de séance.

#### ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Naza Benchehida a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la séance du 26 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

#### DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

- Le 2 juillet 2013, décideant de confier au BE VERDI l'actualisation du schéma Directeur d'assainissement de la Commune de Vaux-sur-Seine pour un montant de 52 081, 25 € HT.

- Le 10 juillet 2013, décideant de confier au BE CDC BIODIVERSITÉ la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du Parc du Ru Gallet pour un montant de 18 000 € HT.

- Le 29 juillet 2013, décideant de confier à l'entreprise DESPIERRE les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique avenue de Cherbourg pour un montant de 47 473, 65 € HT.

Mme Prévost souhaite connaître les raisons de l'engagement de travaux d'enfouissement du réseau téléphonique avenue de Cherbourg alors que rien n'est prévu ailleurs.

M. Couteleau rappelle qu'ERDF a été contraint d'enfouir le réseau électrique lors du renforcement de la ligne avenue de Cherbourg dans le prolongement des travaux chemin des Champeaux et chemin des Acacias du fait de sa situation en périmètre protégé au titre des bâtiments historiques.

France Télécom ne s'était pas manifesté lors des travaux sur le réseau électrique, il convient à présent de terminer l'enfouissement, concomitamment avec les travaux de rénovation de l'éclairage public. A ce titre, France Télécom participera financièrement aux travaux à hauteur de 10 000 €.

#### BUDGET PRIMITIF 2013 : VIREMENT DE CRÉDITS

M. Moneyron informe l'Assemblée que les crédits inscrits à l'article 6711 (intérêts moratoires et pénalités sur marché) du budget primitif 2013 sont insuffisants pour s'acquitter du jugement du Tribunal Administratif de Versailles dans l'affaire PRECHAC co/ COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE, d'un montant de 19 663 € (les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6227 du budget primitif, frais d'actes de contentieux).

Aussi le Maire a procédé par arrêté à un virement de crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues » à l'article 67 « charges exceptionnelles » en date du 24 juillet 2013.

M. Crespo précise qu'il a été fait appel du jugement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le virement de crédits tel que décrit.

#### CHARGES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR

M. Crespo présente la demande de la Direction Générale des Finances Publiques d'admettre en non-valeur une taxe locale d'équipement considérée comme irrécouvrable par le Comptable des Mureaux.

La SCI VILLA MARIE dont le gérant est M. Serge Peyrot, est redevable de 1 004 € (solde en principal) et de 296 € en intérêts et majorations au titre d'un permis de construire obtenu en 2004 pour l'extension d'une maison d'habitation, Chemin des Petites Carrières.

Les diverses poursuites engagées jusqu'à présent par la Trésorerie restent vaines.

Les membres du Conseil Municipal souhaiteraient que des recherches complémentaires soient effectuées.

À l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'admettre en non-valeur la TLE due par la SCI Villa Marie d'un montant de 1 004 €.

#### ACTUALISATION DES TARIFS : CONCESSIONS FUNÉRAIRES

M. Crespo présente au Conseil Municipal la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire qui oblige les communes de plus de 2 000 habitants de disposer d'un site cinéraire à compter du 21 décembre 2012 qui doit se composer :

- d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres, doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunt,
- d'un columbarium, monument funéraire comportant plusieurs cases,
- d'espaces concédés pour l'inhumation des urnes, espaces existants déjà dans le cimetière de Vaux-sur-Seine.

Ainsi un site cinéraire va être aménagé dans le nouveau cimetière qui sera complété par un espace pour la dispersion des cendres (jardin du souvenir) et par un columbarium de 12 cases.

Tout comme un caveau, le columbarium nécessite l'achat d'une concession funéraire.

Après enquête sur les pratiques des communes proches, les durées des concessions varient de 10 à 30 ans et les tarifs s'échelonnent entre 120 et 900 € pour 15 ans et entre 300 et 1260 € pour 30 ans. A titre indicatif, le tarif des cavernes s'élève à 200 € pour 30 ans (délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2013).

Mme Prévost s'exprime contre l'exploitation de la mort qui peut engendrer chez certaines familles des difficultés financières.

M. Crespo précise qu'il ne s'agit pas de faire des bénéfices mais de couvrir les frais d'entretien.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour le columbarium.

Durée de la concession	Tarif Communal	dont CCAS
15 ans	200 €	67 €
30 ans	400 €	134 €

#### ACQUISITION DE TERRAINS EN ESPACE NATUREL SENSIBLE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Crespo informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de Vaux-sur-Seine poursuit sa politique volontariste d'acquisition de terrains en zone inondable en vue de constituer des espaces verts ouverts au public. Sente des Hauts-Prés, des jardins familiaux ont ainsi été aménagés sur 1520 m<sup>2</sup> (10 lots).

Des propositions d'acquisition ont été faites aux propriétaires de terrains proches non entretenus afin de poursuivre la mise en valeur de ce secteur. M. Lagarrigue, propriétaire de la parcelle AM 318, d'une superficie de 464 m<sup>2</sup>, souhaite céder sa propriété au prix de 1 000 € les frais d'acte étant supportés par la Commune.

Cette acquisition peut faire l'objet de financement de la part du Conseil Général (50%) et Agence des Espaces Verts (30%).

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle AM 318 au prix de 1 000 € et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence des Espaces Verts.

#### EXTENSION DU RÉSEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT : ÎLE DE VAUX

Conformément au budget primitif du service assainissement 2013 adopté lors de la séance du Conseil Municipal le 10 avril 2013, les travaux d'extension du réseau Communal sur l'Île de Vaux et son raccordement au réseau

principal rue du Général de Gaulle devraient débuter cette année. Les premiers résultats de l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement confirment l'intérêt de réaliser un réseau collectif étanche afin de limiter les rejets des eaux usées en Seine et de permettre l'utilisation des sanitaires en période de crue.

Une première estimation des travaux s'élève à 1 200 000 € HT pour la création du réseau et 200 000 € HT pour le poste de relevage et le passage du pont.

M. Crespo précise que la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la Commune par l'ASA de l'Île de Vaux compte tenu de la complexité technique des travaux. Les demandes de subventions seront ainsi faites par la Commune, les riverains de l'Île finançant la part non subventionnable.

M. Crespo informe le Conseil Municipal qu'une présentation des études et des financements possibles sera faite lors d'une prochaine séance.

M. Botton précise que presque tous les riverains de l'Île souhaitent l'assainissement collectif.

Aussi, il convient à présent de lancer la consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) avec publicité préalable. Le marché ne sera pas allotie.

**À l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. Botton), le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de passation de marché public et à signer les pièces du marché permettant la réalisation des travaux.**

#### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2013 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Crespo rappelle que la délégation de service public assainissement collectif adoptée en juillet 2010 autorise la Commune, conformément au Code Général des Impôts, à transférer à son délégué le droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée ayant grisé les investissements financés par la Collectivité.

Les écritures comptables nécessaires n'ont pas été prévues lors de l'élaboration du budget primitif assainissement 2013.

**À l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	
2762/chapitre 041	+148 000 €
Recettes	
21532/chapitre 041	+148 000 €

#### CONTRAT DE PRÉVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE : LABELLISATION

La Commune de Vaux-sur-Seine a souscrit un contrat de prévoyance collectif maintien de salaire auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale depuis mai 1995 qui garantit aux agents le versement d'indemnités journalières couvrant l'incapacité de travail et l'invalidité au-delà de 3 mois d'arrêt. 26 agents de la Commune ont souscrit cette garantie au titre du contrat groupe, 3 à titre individuel.

Le décret du 8 novembre 2011 a modifié le Cadre réglementaire, nécessitant de résilier les contrats collectifs existants.

Le nouveau dispositif réglementaire prévoit deux possibilités pour la participation de l'employeur :

- La Convention de participation conclue entre la collectivité et une institution de prévoyance après mise en concurrence,
- Les Contrats labellisés auxquels souscrivent les agents qui ont libre choix de l'opérateur.

C'est cette dernière procédure qui sera retenue : elle a l'avantage de ne soumettre l'employeur à aucune procédure de sélection d'opérateur ni de contenu de garanties.

Ainsi, chaque agent choisit librement la protection qui lui convient le mieux et en conservera le bénéfice en cas de mobilité. La collectivité versera une participation forfaitaire, aux agents ou par l'entremise des opérateurs.

Le Conseil Municipal est ainsi appelé à déterminer le montant de la participation mensuelle à tout agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

A l'heure actuelle, la moyenne versée par la Commune s'élève à 15 € par agent/par mois.

**À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à chaque agent, titulaire ou non titulaire, une participation mensuelle de 15 € brut sur présentation d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, les agents non titulaires devant justifier de 12 mois d'activités au sein de la Commune.**

#### RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 200-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le service d'élimination des déchets doit être présenté par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le rapport 2012 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et approuvé par le Conseil Syndical du SIVATRU le 18 juin 2013.

En vertu du décret 2000-404, dans les communes ayant transféré la compétence élimination des déchets ménagers, le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal avant le 30 septembre.

C'est l'objet de la présentation de M. Couteleau qui ne nécessite pas de délibération.

#### QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

◆ M. Crespo informe les élus que la Communauté de Communes Seine Mauldre a introduit un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Versailles contre les arrêtés préfectoraux d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Vexin-Seine.

Par ordonnance du 19 juillet 2013, le TA a suspendu ces 2 arrêtés. Dans l'attente du jugement au fond prévu en octobre/novembre, le ministère a fait appel de ce jugement près de la Cour de Cassation.

Les 17 élus concernés qui ont réaffirmé à M. Le Préfet leur volonté de constituer une Communauté d'Agglomération telle qu'elle avait été prévue, sont en attente des jugements.

Par ailleurs, conformément à la loi de réforme des Collectivités Territoriales de 2010, il revient au Préfet d'inclure toutes les Communes isolées à une intercommunalité d'ici le 31 décembre 2013. Ainsi les cinq Communes isolées de la Rive droite (Hardricourt, Lainville-en-vexin, Montalet-le-Bois, Gaillon-sur-Montcient et Evecquemont) rejoindraient la Communauté de Communes Vexin-Seine et les deux communes isolées de la Rive gauche (Ecquevilly et les Mureaux) la Communauté de Communes Seine Mauldre. Avant de prendre un arrêté définitif, le Préfet devra recueillir l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui doit se réunir le 12 septembre 2013. A suivre.

◆ M. Crespo informe le Conseil Municipal que la Commune est désormais découpée en trois bureaux de vote, tous les trois situés Espace Marcelle Cuche, 89 rue du Général de Gaulle.

◆ M. Waltregny s'interroge sur la date de début des travaux de l'aménagement des berges au droit du lotissement du Port Maron. M. Crespo confirme que le tour de table financier est réalisé avec un financement de 80 000 € de la part de la Commune. Les travaux vont pouvoir débuter.

◆ M. Baschet présente l'avancement des travaux de rénovation de la Martinière : l'escalier de secours de l'école primaire est opérationnel pour la rentrée des classes.

M. Crespo précise que le nouveau préau ne sera construit que l'an prochain, au droit de l'ancien mur de tennis.

◆ M. Moneyron regrette que la superette « Petit Casino » soit toujours fermée depuis le 28 juillet 2013, au détriment de la clientèle vauvoise. Une procédure judiciaire devrait être lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Extraits de la séance du 13 novembre 2013**



## Conseil municipal

### extraits de la séance du 13 novembre 2013

**Etaient présents :** M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillec, Mme Sylvie Leclercq, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

**Absents :** M. Gérard Moneyron, M. Didier Duchaussoy, Mme Annick Riou, M. Marcel Botton, Mme Nazy Benchehida, Mme Noëlle Renaut, Mme Aurora Lancea, M. Thierry Lachaud.

#### Pouvoir :

M. Gérard Moneyron a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard  
Mme Annick Riou a donné procuration à M. Julien Crespo  
Mme Noëlle Renaut a donné procuration à Mme Micheline Deleau  
M. Thierry Lachaud a donné procuration à M. Marc Bresciani

Soit : En exercice : 17 Présents : 23 Votants : 19

#### ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Micheline Deleau a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2013

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

#### DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

- Le 1<sup>er</sup> août 2013, décideant de préempter au titre des Espaces Naturels Sensibles un immeuble non bâti cadastré B1145 et B1146 d'une contenance de 3 475 m<sup>2</sup> au prix de 14 000 € dont 2 000 € de frais d'agence.
- Le 8 octobre 2013, décideant de confier à l'entreprise DESPIERRE le lot 1 du marché de voirie 2013 (Aménagement de chaussée) pour un montant de 199 792, 25 € HT.
- Le 8 octobre 2013, décideant de confier à l'entreprise ATC-TP le lot 2 du marché de voirie 2013 (chaussée lourde et diverses voiries) pour un montant de 129 970 € HT.

#### ZAC DES MARRONNIERS : DÉSIGNATION DE L'AMÉNAGEUR

M. Bréard rappelle au Conseil Municipal que la ZAC des Marronniers qui couvre une superficie de 6,5 hectares et qui a pour vocation d'accueillir 85 logements dont 25% de logements sociaux et un équipement public (en l'état des études, une maison de quartier) a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2011.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2011, une consultation aménageur a été lancée.

Cette consultation a pour vocation, via une mise en concurrence, de sélectionner l'aménageur avec lequel la Commune de Vaux-sur-Seine signera un contrat constituant une concession d'aménagement.

Parallèlement, une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) a été engagée afin de finaliser la maîtrise foncière du site par voie d'expropriation. M. le Préfet juge opportun de surseoir à l'ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP pour « que le projet puisse être revu » afin « que l'opération de la ZAC contribue, de manière appropriée, au rééquilibrage de l'offre de logements de la Commune ».

Aussi, est-il prudent de ne pas désigner pour l'instant l'aménageur-concessionnaire tant qu'une incertitude règne sur la programmation.

Toutefois, afin de poursuivre la procédure, il est possible de désigner un aménageur « pressenti » pour finaliser le traité de concession et poursuivre les négociations foncières, étant précisé que le traité définitif sera soumis au Conseil Municipal pour approbation avant sa signature.

Aux vues des conclusions de l'examen technique effectué par l'AMO SO-REPA, de l'avis de la Commission de la concession d'aménageur réunie le 4 avril 2013 et sur proposition de l'autorité compétente, le Maire, il est proposé de désigner NEXITY comme concessionnaire « pressenti » de la ZAC des Marronniers.

M. Crespo réaffirme la position de la Commune de limiter le nombre de lo-

gements à 85, en mixant maisons individuelles, collectifs et maisons de Ville. Par ailleurs, il souligne que expropriation ne signifie pas spoliation. En effet, dans la majorité des cas, les acquisitions de terrains se réalisent avant la phase judiciaire.

Il précise que le Préfet souhaite reporter la DUP avec un objectif de densification de 120/130 logements.

Ainsi, la Commune envisage d'abandonner la révision du PLU qui est en cours afin de permettre la réalisation du programme tel que défini dans le PLU en cours de validité.

M. Crespo indique que le prélèvement dont fait l'objet la Commune du fait de son déficit de logements sociaux (actuellement 10% au lieu des 25% imposés par la loi) s'élève à 30 000 € pour 2013. Ce sont près de 330 000 € qui ont été versés depuis 2002. M. Crespo réaffirme que la Commune continuera à payer le prélèvement, même si celui-ci est quintuplé, car il n'est pas envisageable d'accueillir 25 % de logements sur le territoire. En effet, 15% supplémentaires correspondraient à 380 logements soit plus de 1 000 habitants en plus.

M. Le Préfet pense qu'il est probable, qu'avec la montée en charge de l'intercommunalité, le calcul du pourcentage de logements sociaux sur le nombre de résidences principales ne se fasse plus à l'échelle de la commune mais à l'échelle des communautés d'agglomération, au travers des Plans Locaux d'Habitat Intercommunaux. La construction de logements aidés supplémentaires ferait alors l'objet d'un accord entre les communes membres. M. Welker s'inquiète de l'impact de l'éventuelle densification de la ZAC des Marronniers en matière de logements sociaux. M. Bréard précise qu'il est demandé par les services de l'Etat de passer de 25% à 30-35%.

Mme Prévost quant à elle s'inquiète de l'impact des lisières du massif forestier de l'Hautil. M. Bréard précise que cette règle ne s'applique pas si l'aménageur s'appuie sur le PLU en vigueur.

Mme Monnier s'interroge sur les qualités de l'aménageur pressenti NEXITY. M. Crespo rappelle que cette société est retenue en tant qu'aménageur qui sera appelé à vendre des droits à construire à différents constructeurs. Cette procédure permet de diversifier le programme de logements.

M. Bréard explique que l'aménageur pourra poursuivre les négociations foncières à l'amiable et que, si l'ensemble des terrains de la ZAC sont acquis, la déclaration d'utilité publique n'est plus nécessaire.

M. Bréard réaffirme la volonté de la Municipalité de ne pas modifier la programmation au gré des lois et des gouvernements.

Mme Prévost souhaite connaître le devenir de NEXITY si le projet initial est modifié.

M. Crespo informe l'Assemblée qu'il n'en coutera rien à la Commune, tout au contraire puisque les terrains appartenant à la Ville sur le site seront valorisés. M. Welker se dit satisfait si la procédure de négociation à l'amiable des terrains aboutit car cela permettra de limiter le projet à 85 logements. Toutefois il s'inquiète du risque pour la Commune de se voir imposer un projet différent.

M. Crespo rappelle que le risque est de voir le prélèvement SRU multiplié par 5 car la Commune restera ferme sur une programmation limitée à 85 logements.

Mme Prévost souhaite savoir si les services de l'Etat se sont prononcés sur l'importance du territoire communal inconstructible en raison des risques au regard des surfaces constructibles qui pourrait exonérer la Commune de l'obligation de construire des logements sociaux.

M. Crespo précise qu'aucune réponse n'a encore été faite et que ce ne sont que 20% du territoire communal qui sont constructibles.

Il précise qu'en absence de calcul du quota de logements sociaux à l'échelle de l'intercommunalité, une procédure judiciaire pourrait être engagée afin de soustraire la Commune à l'obligation de la construction de 25% de logements sociaux compte-tenu de l'inconstructibilité liée aux risques naturels (inondation, carrières).

*A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne la société NEXITY en qualité d'aménageur « pressenti » de la ZAC du quartier des Marronniers.*

#### ASSURANCE STATUTAIRE : PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE

M. Crespo rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vaux sur Seine se garantit des risques financiers découlant de ses obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, accident de service...) dans le cadre d'un contrat groupe géré par le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) qui arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Ce contrat groupe regroupe plus de 580 collectivités et est conclu pour une durée de quatre ans.

Afin d'éviter à la Commune de conduire sa propre consultation d'assurance (obligation de mise en concurrence), la Commune de Vaux sur Seine peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le C.I.G. qui a choisi la procédure des marchés négociés.

Les taux de cotisation seront présentés au Conseil Municipal avant adhésion définitive au contrat groupe avec la faculté d'adhérer ou non.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe que le CIG va engager début 2014.*

#### TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL

M. Crespo présente à l'Assemblée les mouvements au sein du service de la Police Municipale qui nécessitent la création d'un poste de Brigadier Chef principal, à temps complet (35 heures par semaine).

M. Pascal GILLES remplace depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 Monsieur Jean-Sébastien Podhajecki parti à Poissy le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens, au 1<sup>er</sup> octobre 2013.*

#### CHARGES IRRÉCOUVRABLES ADMISSION EN NON-VALEUR

M. Crespo expose à l'Assemblée l'état de présentation de titres de recette en non-valeur d'un montant de 382, 67 € adressé par la Trésorerie de Meulan :

- 2 créances « poursuite sans effet », d'un montant de 109, 28 €
- 3 créances « n'habite pas à l'adresse indiquée » d'un montant de 256, 50 €
- 3 créances « minimes » d'un montant de 16, 89 €

Ces créances « cantine » s'échelonnent sur la période 2007-2012.

M. Crespo mentionne que le CCAS peut prendre en charge une partie des créances de cantine.

*A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Prévost), le Conseil Municipal décide d'admettre les titres en non-valeur tels que présentés.*

#### BUDGET PRINCIPAL 2013 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que la Trésorerie de Meulan a adressé un état de présentation de titres de recettes en non-valeur d'un montant de 382, 67 €. Par ailleurs, la Trésorerie de Meulan a porté à la connaissance de la Commune la décision de jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un résident vaugeois. Cette décision ordonne l'effacement de la dette « cantine » d'un montant de 728, 66 € (pour 14 000 € de dette).

Aussi, il convient d'augmenter les crédits à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) ainsi qu'il suit :

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :*

#### Section fonctionnement :

Dépenses : Chapitre 022 dépenses imprévues	- 1 111, 33 €
Dépenses : Chapitre 65. Article 6541	+ 1 111, 33 €

#### SEY : MODIFICATION DES STATUTS

M. Couteau expose aux élus que la Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture des Yvelines ont souhaité que le SEY modifie ses statuts afin de le mettre en conformité avec son activité réelle, c'est-à-dire de le faire évoluer en syndicat dit « à la carte » au sens de l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Autrement dit, au-delà de la compétence obligatoire «électricité», le SEY peut également exercer pour le compte de ses communes qui le souhaitent, des compétences dites «optionnelles» telle que le «gaz». Par délibération en date du 20 juin 2013, le Comité syndical du SEY a approuvé à l'unanimité ces changements statutaires et il appartient désormais à ses collectivités adhérentes de se prononcer sur la modification de ses statuts. Mme Monnier souhaite connaître l'impact financier de cette prise de compétences supplémentaires.

M. Couteau précise que l'adhésion au SEY ne coûte rien à la Commune. Au contraire, ce syndicat peut octroyer, sous certaines conditions, des subventions à la Commune.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SEY.*

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN-SEINE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que par arrêté en date du 29 mai 2013, le

préfet des Yvelines a étendu le périmètre de la Communauté de Communes Vexin-Seine aux Communes de Bouafle, Ecquevilly, Evecquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois et Les Mureaux au 1er septembre 2013 et le Conseil Communautaire Vexin-Seine a modifié les règles de représentation des Communes par délibération en date du 26 avril 2013.

Par délibération en date du 26 juin 2013, le Conseil Municipal de Vaux-sur-Seine a voté contre les règles de représentation.

Le 20 juin 2013, le Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre a introduit un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Versailles contre les arrêtés préfectoraux d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Vexin-Seine. Par ordonnance en date du 19 juillet 2013, le Tribunal Administratif a suspendu ces 2 arrêtés.

A l'issue de la signature de la convention de répartition des charges et du patrimoine consécutive au retrait de Bouafle et Flins sur Seine par les présidents de Communautés de Communes Vexin-Seine et Seine-Mauldre intervenue le 18 octobre 2013, le Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre s'est désisté de sa requête visant à l'annulation de l'arrêté préfectoral d'extension de la Communauté de Commune Vexin-Seine. Cette convention coûte à la Communauté de Communes Vexin-Seine environ 1 à 2 millions d'euros par an sur 10 ans, à moins que la Communauté de Communes Seine-Mauldre rejoigne la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin à moyen terme.

Aussi, M. Le Préfet a-t-il pu prendre différents arrêtés :

- ◆ extension de la Communauté de Communes Vexin-Seine à 17 communes à compter du 1er novembre 2013
- ◆ modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin-Seine relatifs aux compétences
- ◆ modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Seine relatifs à la représentation

Il convient à présent au Conseil Municipal de désigner les 3 délégués titulaires appelés à siéger au Conseil Communautaire à 17 communes conformément à l'article L5211-7 du Code général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue.

M. Crespo précise que les 3 délégués élus aujourd'hui ne le seront que pour quelques mois, jusqu'au renouvellement du Conseil Municipal où les délégués communautaires seront « fléchés ».

Par ailleurs, M. Crespo informe l'Assemblée que les conseillers municipaux peuvent être membres des Commissions communautaires même s'ils ne sont pas délégués communautaires.

De plus, il précise que la représentation des Communes au bureau du Conseil Communautaire pourrait être modifiée : de 14 vice-présidents et 1 président, il passerait à 22 membres, chaque commune étant représentée avec une représentation plus importante de la Commune des Mureaux.

M. Crespo souligne que la période qui s'ouvre jusqu'aux élections municipales est une période transitoire où le souhait des Maires est de ne pas bousculer les budgets, ni les syndicats existants.

Quatre conseillers se présentent à l'élection des délégués communautaires : M. Bréard, Mme Chiumenti, M. Crespo, M. Welker.

A l'issue du scrutin secret, le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

nombre de bulletins : 23	bulletin blanc : 1	suffrages exprimés : 22
- M. Jean-Claude Breard : 17 voix		
- Mme Brigitte Chiumenti : 17 voix		
- M. Julien Crespo : 17 voix		
- M. Gérard Welker : 5 voix		

Sont élus à la majorité des suffrages exprimés :

M. Jean-Claude Breard Mme Brigitte Chiumenti M. Julien Crespo

#### QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**RETRouvez l'intégralité des Conseils Municipaux affiché en mairie et sur le site internet :**

**WWW.VAUXSURSEINE.FR**

## DATES À RETENIR

### DÉCEMBRE

**VENDREDI 6**  
Spectacle de noël  
ecole maternelle

**SAMEDI 7**  
ADGV Soirée  
Espace Marcelle-Cuche

**VENDREDI 6, SAMEDI 7**  
**DIMANCHE 8**  
le 5<sup>e</sup> téléthon vauxois

**JEUDI 12**  
Gouter de Noël des Âinés  
Espace Marcelle-Cuche

**SAMEDI 14**  
Marché de noël  
de la Caisse des écoles  
Espace Marcelle-Cuche

**DIMANCHE 19**  
Réunion de voitures anciennes  
Parking de la gare 9 h 30 - 12 h

**SAMEDI 21**  
Le jour le plus court  
Bibliothèque de la Martinière  
10 h et 17 h

## BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

### Bruissement d'images Lecture spectacle

pour les tout petits  
( soeurs, frères et parents ! )



**samedi 7 Décembre**  
à 10h ou à 11h  
Bibliothèque de Vaux

gratuit  
sur réservation au : 01 30 99 48 80

*COMME CHAQUE ANNÉE, LA BIBLIOTHÈQUE  
PROPOSE DES SPECTACLES GRATUITS !*

**Le samedi 7 Décembre**, elle offre aux tout petits (et leur famille) une lecture en musique et à voix haute pour une danse de sens et des sens... le matin à 10 h et à 11 h.  
**Mercredi 18 Décembre** « A Vaux p'tites oreilles » invite les enfants à assister à une séance « kamishibai » et « Ciné môme » à une séance cinéma « spécial Noël ».



**SAMEDI 28**  
Don du Sang  
10 h -15 h  
Espace Marcelle-Cuche

### JANVIER

**DIMANCHE 12**  
Présentation des Vœux du  
Maire 17 h 30  
Espace Marcelle-Cuche

**DIMANCHE 19**  
Réunion de voitures anciennes  
Parking de la gare 9 h 30 - 12 h

**DIMANCHE 26**  
Accueil des nouveaux vauxois  
Salle de la Martinière

### POLICE MUNICIPALE

Au 1<sup>er</sup> octobre, le Brigadier Chef Principal Pascal Gilles a remplacé Sébastien Podhajecki.



Très intéressé par la mission de proximité qui est celle dédiée à nos policiers municipaux, Pascal Gilles a quitté Maison-Lafitte pour venir renforcer l'Equipe du Chef de la Police Stéphane Aslot aux côtés de Sandrine Fleury. Maître dans les arts martiaux et la Self Defense, il est pratiquant et instructeur de ces sports. Nous sommes très heureux de l'accueillir et nous lui souhaitons la Bienvenue.



## Choco & Gato

ateliers ludiques et créatifs - [www.chocoetgato.fr](http://www.chocoetgato.fr) - Tél. 01 84 73 03 29

Développez la créativité de vos enfants ou la vôtre grâce à un atelier culinaire !

Un événement à fêter ou un simple moment convivial ? Contactez-nous pour une animation personnalisée chez vous. Nos activités culinaires ludiques et créatives commencent à partir de 3 ans.

Mais il n'y a pas d'âge pour s'amuser et préparer des créations gourmandes !

Plus de soucis d'organisation, ni d'oubli de dernière minute. Nous apportons TOUT ! (matériel, ustensiles de cuisine, tabliers et ingrédients). Durée des ateliers : entre 1 heure et 3 heures en fonction de l'âge et du thème

Vous aimez les gâteaux et les confiseries ? Sublmez-les avec une décoration rigolote et délicieuse.

Et le chocolat ? Devenez des artistes : Peinture, sculpture ou simplement des sucettes originales... Dégustez des objets uniques.



Gouter d'anniversaire  
Fête de Pâques, Fête de fin d'année, Halloween, Carnaval, Fête des mères des pères, Enterrement de vie de jeune fille ...

### LA MUNICIPALITÉ

#### ACCUEILLERA

#### LES NOUVEAUX VAUXOIS

**Dimanche 26 janvier à 11 h**  
*Salle de la Martinière*

MENSUEL RÉALISÉ PAR LE COMITÉ DE RÉDACTION  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JULIEN CRESPO

MAQUETTE : JHO

TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.

IMPRESSION PAR ART DIMENSION

SITE INTERNET : [VAUXSURSEINE.FR](http://VAUXSURSEINE.FR)